



Commune de Ritzing

Séance du 21 Décembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt –et-un du mois de Décembre se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Etaient présents : Sylvain BETTEMBOURG, Carole CHASSARD, Laurent FRESSONNET, Jérôme LENNINGER (arrivée 20:20) Elisabeth MONSEL-REDLINGER, NIEDERCORN Armand, Gilles PICAUDE.

Absents : Pierre STREMLER, Christelle MAUJEAN, Marie-Michelle WEITER.

Nr 58-2016: Encaissement chèque du Trésor Public

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque émis par le Trésor Public en remboursement d'un excédent de versement sur la Taxe Foncière d'un montant total de 190€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'encaissement du chèque émis par le Trésor Public d'un montant de 190€ par Le Maire ou son représentant.

Nr 59-2016: Mise à l'abri de la porte de la Chapelle

La porte de la Chapelle étant exposé côté pluie et faisant partie du patrimoine de la commune, il convient de la protéger afin d'éviter de plus amples détériorations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise «VELLINGER René» de FLASTROFF d'un montant de 1 105€ HT et autorise le Maire ou son représentant à passer commande de ce matériel.

Nr 60-2016: Prise en charge d'une partie des heures de secrétariat par l'assainissement

Le secrétariat étant assuré par la secrétaire de mairie rémunérée sur le budget principal de la commune il convient de répartir cette charge sur le budget assainissement.

Le Maire propose au Conseil Municipal la répartition des charges de secrétariat à raison de 46h annuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la prise en charge par le budget assainissement de 46 heures annuelles.



Commune de Ritzing

Nr 61-2016: Prise en charge d'une partie des heures de l'ouvrier communal par l'assainissement

L'entretien lié à la station d'épuration étant assuré par l'ouvrier communal, rémunérée sur le budget principal de la commune, il convient de répartir cette charge sur le budget assainissement.

Le Maire propose au Conseil Municipal la répartition des charges de l'ouvrier communal à raison de 261h annuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la prise en charge par le budget assainissement de 261 heures annuelles.

Nr 62-2016: Acquisition d'un photocopieur

L'actuel photocopieur ne répondant plus aux besoins, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition d'un photocopieur pour un montant de 3 350€ HT et autorise le Maire ou son représentant à passer commande de ce matériel.

Nr 63-2016: Participation à l'acquisition d'une lame de déneigement

La commune de Ritzing décide de s'associer à la commune de Launstroff pour le déneigement. La commune de Launstroff a fait l'acquisition d'une lame de déneigement pour un montant de 6 450€ HT. Déduction faite d'une année d'amortissement, soit 20% pour un montant de 1 290€, il reste 5 160€ à répartir pour moitié entre les deux communes soit 2 580€. La commune de Launstroff demande une participation de 2 500€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la participation pour un montant de 2 500€ pour l'acquisition de la lame de déneigement.

Nr 64-201: création d'une nouvelle commission intercommunale des impôts directs (CIID) - désignation d'un membre

Dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes Bouzonvillois – Trois-Frontières à compter du 1er janvier 2017, il est nécessaire de créer une nouvelle commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Le Maire invite le Conseil Municipal à proposer un membre pour la commune.

Pour la communauté de communes Bouzonvillois-Trois Frontières, dix commissaires titulaires et dix suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de quarante noms. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

- Mme CHASSARD Carole



Commune de Ritzing

Nr 65-2016: Décision modificative budgétaire N°3 (budget Commune)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016 :

C/022: -748.58€

C/65541: +748.58€